



Utilisation frauduleuse de chèque par propriétaire de logement

Par **Minh Tu**, le **18/03/2011** à **00:35**

Bonjour,

Je suis Thi Minh Tu VU, 19 ans, étudiante étrangère à Paris. Je vous écris pour demander vos conseils sur mon cas. Mon compte bancaire vient d'être débité 430 euros par un chèque encaissé frauduleusement. Voici le résumé de l'histoire:

En décembre 2009, Mme Thi Hong Van NGUYEN, employée de la banque Société générale m'a fait louer son appartement à 18 rue Hélène Brion 75013 Paris. Pourtant, il s'agissait d'un logement sans papier officiel, parce que l'appartement était loué à Mme NGUYEN comme un aide social de Paris Habitat. La location était prévue pour un an (2010). Colocataire avec moi il y avait Mlle My Linh NGUYEN. Mme Thi Hong Van nous a fait les attestations d'hébergement. Au début de la location, Madame Thi Hong Van nous a demandé à la faire 12 chèques de 12 mois de location et de la donner en une fois, date débiter des chèques : au début de chaque mois de janvier jusqu'au décembre. Donc pour moi c'était 12 chèques de 430 euros.

Pourtant, quand elle est allée au Vietnam, entre elle et moi nous avons convenu une autre façon de paiement: mes parents au Vietnam vont lui payer directement en liquide. Donc elle ne touchait plus les chèques que je lui ai signé.

Ensuite, à la fin de mars j'ai déménagé. À ce moment elle n'a pas me rendu les 12 chèques. Et puis, ce 7 mars 2011, elle vient d'encaisser un chèque, donc 430 euros. J'ai essayé de la contacter mais cela reste impossible. J'ai fait opposition en ligne pour les autres 11 chèques. Mais maintenant faut que je montrerais un justificatif de police.

Le problème c'est que je n'ai pas des preuves qui sont claires. Les preuves que j'ai sont:

- une témoignage de toute l'histoire: Mlle My Linh NGUYEN
- attestation d'hébergement de madame Thi Hong Van pour mademoiselle My Linh.
- les coordonnées par mails entre madame Thi Hong Van et moi, qui montrent qu'elle disposait mes 12 chèques, et que j'habitais à sa résidence au moment.

-les coordonnées par mails entre madame Thi Hong Van et mademoiselle My Linh, montrent que mademoiselle Linh habitait chez elle jusqu'à juillet - le moment où cet hébergement soit douté par Paris Habitat donc cette société a demandé à Mlle Linh de quitter l'appartement.
-Le numero du dossier de l'affaire de doute entre Paris Habitat et Mme Van
-le clé de la boîte au lettre de l'appartement.

Voici toutes les informations concernant l'affaire. J'apprécie vivement et je vous remercie de tous les aides de votre part.

Cordialement
Thi Minh Tu

Par **chris_Idv**, le **18/03/2011** à **11:44**

Bonjour,

"En décembre 2009, Mme [XXX] m'a fait louer son appartement à [...] Paris. Pourtant, il s'agissait d'un logement sans papier officiel, parce que l'appartement était loué [...] comme un aide social de Paris Habitat."

Donc vous avez bénéficié d'un logement social ... en sous location, ce qui est rigoureusement interdit tant pour la personne qui vous loue le logement que pour vous qui sous-louez !!!

S'agissant d'une opération clandestine il n'est pas très étonnant que la personne avec qui vous avez fait affaire soit malhonnête ... y compris vis à vis de vous.

Vous pouvez contacter l'organisme Paris Habitat pour les informer de la situation.

Cordialement,

Par **Minh Tu**, le **18/03/2011** à **17:28**

Désolée je n'ai pas d'expériences en écrivant les choses comme ci

D'ailleurs c'était la première fois que je suis à l' étranger et la première fois faire la location donc je connais pas du tout la loi...

Vous pensez que je puisse demander d'aide du Médiateur République et d' ANIL?